

Systeme d'information Schengen de deuxieme generation (SIS II): etablissement, fonctionnement et utilisation

2005/0103(CNS) - 01/12/2005

Le Conseil a eu un echange de vue sur l'etat d'avancement du SIS II. A cette occasion, la Commission a informe oralement le Comite mixte du developpement technique du Systeme d'information Schengen (SIS) II. Elle a notamment annonce qu'une plus grande souplesse serait prevue dans l'utilisation de la facilite de financement Schengen.

Certains Etats membres ont declare craindre que le systeme SIS II n'entraîne une diminution de la securite par rapport au systeme SIS actuel. Les nouveaux Etats membres ont souligne qu'il etait important de respecter, d'un point de vue politique, les delais prevus pour la suppression des frontieres interieures.